

Publié le 07 novembre 2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
16.10.2025
Date d'affichage
16.10.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 27
Titulaires 26
Suppléants 1
Pouvoirs 7
Votants 34
Quorum 23

30 votes POUR
4 votes CONTRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Gilbert GEMY, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Thomas LEROY (Pouvoir à Lydie MAIGRET), Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Éric MARGERIE, Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Daniel BUISSON (pouvoir à Christel POIROT), Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Régine ÉNÉE), Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FURON

Délibération n° 2025 / 137

Objet : URBANISME/AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - Convention adhésion-instruction des actes d'urbanisme

La mutualisation avec l'EPCI de la Vallée de l'Orne et de l'Odon ainsi qu'avec la Communauté de communes Val ès dunes prend fin. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à jour de la convention liant le SIMAU (service d'instruction du droit des sols) aux communes membres de l'EPCI. La seule modification proposée concerne l'appui du service aux communes dans le contrôle de conformité des travaux, en lien avec la DACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

Mme Sophie de GIBON a expliqué que la DDTM est là pour ça. M. Patrice MARTIN a obtenu l'appui de la DDTM.

La signature de la conformité est faite par les élus.

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

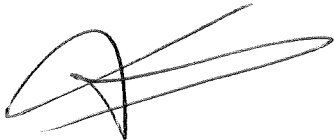
↳ Décide d'approuver ce projet de convention

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

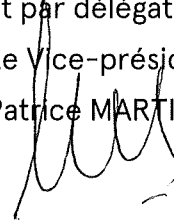
Attention, cette délibération devra être prise par toutes les communes avant la date du 31 décembre 2025, pour une application de la convention au 1^{er} janvier 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc FURON



Pour le Président,
et par délégation
Le Vice-président,
Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr